



ASSOCIATION DE SOCCER DE CHARLESBOURG

bureau@ascharlesbourg.com

www.ascharlesbourg.com

Tél : 418-622-2625

Politique et procédure de remboursement de l'ASC

Politique de remboursement de l'ASC

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, l'Association de soccer de Charlesbourg (ASC) s'est dotée d'une politique de remboursement lui permettant d'administrer adéquatement les demandes reliées au remboursement du coût d'inscription.

L'emploi du masculin dans le document a comme simple objectif d'alléger la lecture de celui-ci.

Procédures :

- Tout membre désirant un remboursement doit transmettre sa demande par écrit, via le formulaire à la fin de ce document, et renvoyer le tout complété à l'adresse bureau@ascharlesbourg.com ou venir le déposer en main propre au bureau de l'ASC.
- Aucune demande ne sera traitée sans la réception à l'ASC du formulaire rempli.
- En cas de maladie ou de blessure, le membre doit inclure **obligatoirement** un billet médical.

Traitement du dossier :

1. **Si la demande d'inscription n'a pas encore été traitée**, 100 % du coût d'inscription sera remboursé (votre chèque sera dans ce cas détruit)
2. Si la demande d'inscription a été traitée, des frais administratifs de 15\$ seront retenus. (Une demande est traitée lorsqu'on crée ou renouvelle le passeport du joueur ou de la joueuse dans la base de données informatique.)
 1. Si la saison est débutée, la saison débutant dès les journées de formation des équipes, l'ASC rembourse une partie du coût d'inscription (moins les frais administratifs de 15\$) au prorata des semaines écoulées (excluant les séries).
 2. Si le joueur souffre d'une maladie ou d'une blessure qui l'empêche de poursuivre les activités jusqu'à la fin de la saison, le coût d'inscription, moins les frais administratifs de 15\$, est remboursé, au prorata des semaines écoulées (excluant les séries), sous présentation **obligatoire** d'un billet médical. Pour bénéficier du remboursement, la demande doit nous être parvenue à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la date de la maladie ou blessure.



ASSOCIATION DE SOCCER DE CHARLESBOURG

bureau@ascharlesbourg.com

www.ascharlesbourg.com

Tél : 418-622-2625

Aucun remboursement dans les cas suivants :

- Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur la fiche d'inscription.
- Lorsqu'un joueur a déjà joué un ou des matchs et qu'il décide d'aller jouer dans une autre association pendant la saison en cours.

Émission des chèques de remboursement :

Il y a un délai minimum de 15 jours ouvrables avant l'émission du chèque de remboursement.



**ASSOCIATION DE SOCCER
DE CHARLESBOURG**
bureau@ascharlesbourg.com
www.ascharlesbourg.com
Tél : 418-622-2625

Formulaire de demande de remboursement

Date de la demande :

Nom du joueur :

Date de naissance :

Catégorie :

Entraîneur :

Faire le chèque au nom de :

Téléphone :

Raison de la demande (si blessure ou maladie, joindre le billet médical) :

Nombre de parties jouées :

Réservé au registraire :

Mode de paiement : _____ Paiement fait le : _____
Nom du parent payeur : _____
Demande reçue le : _____ Par : _____

Passeport :